

Dupont

10

6

R A P P O R T

E T

PROJET DE DÉCRET



Sur les effets de la Révolution dans les Colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance;

FB
325, 31
RAP

Sur la nécessité d'y envoyer quatre Commissaires civils, au-lieu de deux, dont l'Assemblée-nationale-constituante avoit décrété l'envoi;

Sur l'importance de rétablir à Pondichéri une garnison et un état militaire qui assurent la tranquillité publique dans nos possessions de l'Inde;

Et sur les moyens d'établir de nouvelles cultures sans le service des esclaves;

P R É S E N T É S

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 7 Janvier 1792, l'an 4 de la Liberté,

AU NOM DU COMITÉ DES COLONIES,

PAR M. JOURNU-AUBER, Député du Département de la Gironde;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Colonies; n°. 15.

A

2 double
T. 33
1/2
3.5.

MESSIEURS,

Le 18 août dernier , l'assemblée - nationale-constituante , sur le rapport de son comité colonial , décréta , pour les isles de France et de Bourbon , (comme elle avoit précédemment fait pour les colonies d'Amérique) , l'envoi de deux commissaires civils , afin d'appaiser les troubles et de terminer les dissensions qu'avoit fait éclater le passage subit de la servitude à la liberté ; afin de recevoir de tous les fonctionnaires publics , tant civils que militaires , le serment décrété par l'assemblée nationale ; afin de prendre connoissance de la situation des finances de ces colonies assujéties à un régime particulier , d'y mettre provisoirement le meilleur ordre possible , et de proposer les réformes et changemens indispensables ; afin de faire vendre tous les meubles et immeubles nationaux devenus inutiles et d'un entretien onéreux. Enfin , et c'est l'objet le plus essentiel de la mission des commissaires , pour organiser le nouveau régime de ces colonies sur les bases constitutionnelles.

Mais ce décret ne fait aucune mention de nos établissemens en Asie ; on n'avoit point encore

reçu de ces colonies les fâcheuses nouvelles qui, arrivées depuis cette époque, nécessitent pour elles des mesures semblables.

Ces commissaires ne sont pas encore partis; ils vont s'embarquer : ils ont dû attendre la saison où se font les expéditions pour l'Inde.

Dans cet intervalle sont arrivées une foule de plaintes, de dénonciations et de pétitions de presque tous les établissemens français en Asie. Votre comité vous fera successivement le rapport de celles qui exigent une décision particulière; en ce moment il fera passer succinctement sous vos yeux, tant celles qui prouvent la nécessité d'envoyer d'autres commissaires, que celles dont, faute d'éclaircissemens suffisans, vous devez renvoyer l'examen aux commissaires mêmes sur les lieux.

Toutes ces réclamations ont nécessité d'étendre les instructions qu'il faut leur donner, et c'est au moment de la rédaction et du développement de ces instructions qu'on s'est apperçu de l'insuffisance de deux personnes pour remplir une mission aussi importante et aussi étendue. C'est le sujet de deux lettres du ministre de la marine, dans lesquelles il vous sollicite de l'autoriser à en augmenter le nombre, et de faire connoître votre décision avant le prochain départ des vaisseaux destinés à doubler le cap de Bonne-Espérance.

Il semble , au premier apperçu , que deux commissaires , après avoir fait une station de quelques mois à l'isle de France et à celle de Bourbon , pourroient cingler vers la côte de Malabar , de là vers celle de Coromandel , et terminer leur course au Bengale , en visitant successivement tous nos postes ; ou même on peut croire que ces comptoirs éloignés et peu considérables , n'ont pas besoin de la présence même des commissaires ; que , placés à Pondichéri , ils pourroient , comme d'un point central , diriger par correspondance , et faire organiser les établissemens moins importans.

Ce dernier parti seroit certainement le plus convenable , et c'est celui que votre comité vous auroit proposé sans les difficultés qui s'y opposent , et qu'il a cru devoir mettre sous vos yeux , pour justifier une augmentation de dépense qu'il a cherché à prévenir , mais qui lui a paru indispensable.

Il est très-incertain que deux officiers civils , hommes de cabinet , étrangers à la mer et à des climats si différens du nôtre , résistent également aux fatigues d'un long et pénible voyage , et qu'ils puissent remplir ensemble toute leur carrière sans interruption. Or , si , par évènement , un seul reste chargé de tout le travail , ne pouvant , dans les momens difficiles , se concerter avec un second pour discuter et mûrir ses conceptions , s'il est

timide , il ne fera rien ; s'il est entreprenant , il voudra trop faire. Vous devez prévenir l'un et l'autre excès.

Vous considérerez que la navigation entre les tropiques n'est point comparable à celle de nos mers , où les vents variables nous contrarient quelquefois , mais ne nous assignent pas de saison exclusive pour aucun voyage. Dans la mer des Indes tout est différent , des moussons régulières , un retour périodique des courans , imposent aux navigateurs des lois impératives que tout leur art ne sauroit éluder dans les saisons contraires.

Ainsi , les commissaires qui arriveront en mai à l'isle de France , ne pouvant commander aux élémens , se verront dans l'alternative ou d'en repartir presque aussitôt , après avoir seulement commencé leurs opérations , ou de ne pouvoir ensuite continuer leur route vers le continent , s'ils attendent d'avoir achevé leur travail dans ces isles ; de manière qu'en faisant une résidence suffisante dans chaque lieu , et attendant les saisons propices pour s'en éloigner , il leur faudroit trois années et plus pour achever leurs travaux , et revenir enfin rendre compte de leur mission.

Au lieu que quatre commissaires , partant ensemble , pourroient concerter leurs projets et préparer leurs dispositions dans la solitude d'une

longue traversée : arrivant ensemble à l'isle de France, deux y resteroient pour aller ensuite opérer à Bourbon, et prendre connoissance des établissemens avantageux qu'il convient de faire à Madagascar, tandis que les deux autres, après un court séjour à l'isle de France, continuant leur voyage, se rendroient à Pondichéri, visiteroient tous nos postes du continent, et y rempliroient dans le même temps une mission semblable en apparence, mais à raison des localités nécessairement différente de celle des deux autres.

Personne n'ignore que nos établissemens au-delà du cap de Bonne-Espérance ne ressemblent point à nos colonies d'Amérique ; ils diffèrent même si essentiellement entr'eux, que le régime des uns ne peut être totalement applicable aux autres ; c'est aussi pourquoi, au moment où dans toutes les dépendances de l'empire français, le premier éclair de la liberté électrisant toutes les ames, appela par-tout l'orage sur les dépositaires de l'autorité, on a vu les résultats de cette commotion différer comme les localités, comme les mœurs, le génie et l'occupation des habitans.

En effet, à l'isle de Bourbon, des contestations perpétuelles ont aigri les esprits ; l'assemblée coloniale y chérit la constitution, et le conseil supérieur a manifesté des sentimens totalement

contraires ; il n'a enregistré les décrets du corps constituant qu'avec des restrictions ; de-là sont nées ces divisions alarmantes entre les trois pouvoirs , et elles y auroient occasionné une subversion générale, si cette colonie, qui n'est absolument qu'agricole, eût été influencée par la présence des gens de mer , des gens de guerre , et de cette foule de voyageurs que le commerce attire et agite dans nos autres colonies , notamment à l'isle de France ; il y a cette différence entre ces deux isles , que Bourbon est , dans cette partie , le grenier et le magasin d'approvisionnement des troupes et des vaisseaux , et que l'isle de France , par l'importance de son port , est comme la clef de la mer des Indes ; c'est le boulevard de nos établissemens , leur arsenal , la ressource assurée pour la réparation de nos vaisseaux , et c'est aussi le centre d'activité d'un grand commerce.

Là tous les intérêts et toutes les passions se heurtant et se développant avec énergie , ont donné lieu à des désordres que la prudence et la modération des chefs ont heureusement tempérés ; et si le sang de Macnamara n'a pas assouvi toutes les vengeances , si l'indiscipline des soldats a donné lieu à d'autres insurrections qui se renouvellent souvent , et dont toute l'isle est encore violemment agitée , du moins aucun

autre meurtre n'a entaché cette importante colonie.

Jamais l'envoi des commissaires-conciliateurs ne fut plus desirable ni plus nécessaire, et les députés de ces deux Isles vous les demandent avec instance, et pressent leur départ par leurs vœux réitérés.

Là, des protégés de l'ancienne administration, débiteurs de plusieurs millions envers le trésor public, doivent être recherchés et pressés de s'acquitter, mais par des agens dégagés de toutes préventions personnelles, qui puissent y porter toute la justice et la sévérité que les co-habitans de cette terre isolée ne pourroient exercer que mollement les uns envers les autres, par des motifs de condescendance, et peut-être d'intérêts réciproques.

Là, des meubles et des immeubles appartenans à la nation, inutiles et onéreux au trésor public, doivent être vendus; on estime qu'en conservant tout ce qui peut être utile à la défense et à la sûreté du pays, un excédant de plusieurs millions peut être versé dans la caisse nationale, indépendamment d'une économie considérable d'entretien et de réparations que les abus les plus révoltans avoient consacrés dans cette isle.

Là, de nouvelles concessions doivent être faites, mais avec des précautions tellement combinées,

Rapp. et proj. de Déc. sur les effets, etc. A 5

qu'elles préviennent la destruction et la dégradation des bois nécessaires à la marine ; aux fortifications, et utiles aux besoins des citoyens.

C'est là que les déprédations et la dissipation des deniers publics s'exerçoient avec d'autant moins de réserve, qu'à la faveur d'une très-grande distance du centre de l'autorité, on échappoit plus sûrement à sa surveillance.

Le papier-monnaie, depuis long-temps en usage dans cette colonie, alternativement détruit, recréé, présente des avantages et des inconvéniens qui méritent le plus sérieux examen. Ne convient-il pas d'en opérer le remboursement en argent ? C'est la première question qui se présente ; mais la position actuelle de nos finances ne permettant pas de s'arrêter à cette mesure salutaire, il faut passer à la seconde. Ne convient-il pas de rembourser ce papier-monnaie, au titre de l'ancien régime, avec un papier national approprié aux circonstances, et convertible successivement, par portions déterminées, en lettres-de-change sur la trésorerie nationale ? Il est douteux que nous ayons en France des renseignemens assez étendus, des données assez certaines pour prendre actuellement un parti définitif. Cet objet important mériterait seul l'envoi de commissaires éclairés et impartiaux, qui, après quelque séjour dans le pays, puissent découvrir la cause du mal, et en indiquer le vrai remède.

Ces deux colonies, d'ailleurs bien dignes de votre sollicitude, sont sincèrement attachées à la métropole, dévouées à la constitution : fières de la liberté, qu'elles apprécient comme nous, elles n'ont pas donné le plus léger soupçon d'aspirer à l'indépendance ; glorieuses du nom français, elles s'enseveliroient sous leurs ruines plutôt que de passer sous une domination étrangère ; les habitans ont les premiers manifesté leurs vœux pour l'adoucissement du sort des esclaves.

Dans le continent de l'Asie, nos établissemens présentent un tableau tout différent ; ce ne sont point des colonies agricoles, leur prospérité n'est point fondée sur la culture ; ce sont des entrepôts, des comptoirs de commerce, et des postes de ralliement et de sûreté pour les Français disséminés dans l'Indostan.

Néanmoins, au premier bruit de la révolution, tous les points du globe où des Français étoient réunis en société, ont éprouvé la même agitation ; partout les citoyens fatigués d'une longue oppression, se sont soulevés contre les dépositaires de l'autorité ; ils ont voulu les changer ; et confondant la licence avec la liberté, se saisissant des rênes du pouvoir, ils ont voulu administrer eux-mêmes.

A Pondichéri, la majorité s'étant ralliée autour des préposés du pouvoir exécutif, ils ont contenu la minorité, et conservé leurs places.

A Chandernagor, ils ont succombé.

A Pondichéri, si l'on doit ajouter une pleine confiance aux procès-verbaux, et aux volumineux mémoires parvenus au comité, des citoyens égarés par des esprits turbulens et exaltés, se sont prévalus des décrets du corps constituant; et les interprétant mal, non contents de la formation d'un comité d'administration par l'élection du peuple, ils ont voulu créer aussi une municipalité à leur guise; et de prétentions en prétentions, tendant à tout renverser, ayant déjà formé une liste de proscriptions, la colonie étoit, dit-on, menacée des plus grands malheurs, lorsque le commandant et les comités réunis, ont découvert le complot, ont fait arrêter sans formalité, les sujets désignés pour auteurs de la fermentation; ils les ont chargés de fers, les ont arrachés à leur famille, les ont exilés et renvoyés en France sans forme de procès.

Tandis qu'à *Chandernagor*, tous les fonctionnaires publics nommés par le roi ont été déposés, le commandant s'est vu obligé de prendre la fuite; le comité l'avoit fait saisir et embarquer, lorsqu'en descendant le Gange, le gouverneur anglais de Calcuta l'a fait mettre en liberté. Ce comptoir est dans la crise la plus alarmante, et la ville en proie à une anarchie funeste. Nos armateurs n'y envoient qu'avec inquiétude; les tis-

serands et les teinturiers indiens furent nos dissensions. Les plus prompts moyens d'y rétablir la paix et l'harmonie doivent être mis en usage , sur-tout dans un moment où notre commerce , jouissant dans ces contrées d'une plus grande liberté , devra attirer sous notre pavillon un plus grand nombre de ces ouvriers paisibles et industrieux. *A Mahé*, propriété nationale sur la côte de Malabar , le petit nombre de Français qui l'habitent a tressailli de joie à la nouvelle de la liberté conquise ; ils ont formé une garde nationale ; et tous ceux à qui l'âge permet de porter les armes , s'y sont incorporés sans exception ; chacun à l'envi a voulu contribuer à l'offrande patriotique. Ils vous demandent un règlement pour les faire jouir des bienfaits de notre heureuse constitution ; et les regards tournés vers la France , les mains élevées vers le ciel , ils l'attendent , disent-ils , en soupirant et avec la plus vive impatience. Ce comptoir nous est essentiel pour la livraison des poivres , parce que traitant directement avec les Malabares , nos armateurs loin d'y être sous la dépendance des compagnies anglaises et hollandaises , ont au contraire sur elles tout l'avantage de l'économie des frais de régie et de souveraineté.

Sans arrêter votre attention en particulier sur Karical, Yanaon , Masulipatan et les autres com-

ptoirs français, votre comité doit vous faire observer que tous ont besoin de l'inspection de commissaires qui calment et pacifient les esprits exaltés, organisent les pouvoirs, étudient et proposent les moyens de faire fleurir notre commerce, et sur-tout de rappeler en Asie, sur la nation française, la haute considération dont elle a joui, et qu'elle n'a perdue que par l'ignorance de ses ministres.

Il semble, en effet, qu'ils se soient étudiés à affoiblir eux-mêmes notre puissance : après les victoires et les succès de Suffren, pouvoit-on s'attendre que le dernier traité de paix qui devoit accroître nos possessions et nos moyens de prospérité, nous plongeroit plus avant dans l'avilissement et dans la dépendance ? Un ministre à grande réputation, jugeant peut-être lui-même de la sublimité de ses lumières par les éloges de ses adulateurs, traita avec le plus habile négociateur d'Angleterre, sans aucune notion des lieux, des hommes, ni des choses, et sans daigner consulter les Français qui, ayant habité et commercé aux Indes, pouvoient l'éclairer sur nos vrais intérêts : aussi furent-ils entièrement sacrifiés.

Après une telle ignominie, il ne manquoit, pour combler notre honte, que d'abandonner en pleine paix la seule place fortifiée que nous eussions en Asie, *Pondichéri*, le centre de tous nos établissemens du continent, une des plus belles villes

des Européens dans l'Indostan, peuplée de Français, centre d'une grande industrie, et qui, certainement, avec le double avantage de la liberté civile, et de la liberté de commerce, va devenir un entrepôt florissant.

La postérité ne pourra pas croire, et nous ne croirions pas nous-mêmes aujourd'hui si le fait n'étoit aussi récent, que, par l'effet de la plus fausse combinaison, le ministère français, d'après un plan concerté et arrêté au conseil, ait fait retirer la garnison de Pondichéri, pour laisser cette place importante sous la garde de 400 Sympais, en proie au premier brigand qui, à la tête de 7 à 800 hommes déterminés, seroit tenté de la livrer au pillage.

L'Asie, indignée de notre foiblesse, ne nous vit plus qu'avec mépris ; l'Europe ne pouvant pas croire à notre ignorance, y vit l'effet de la trahison, sinon du ministre, au moins de ses coopérateurs : et peut-on en douter, quand on voit que cette détermination, concertée, dit-on, dans les vues d'éviter une modique dépense, est adoptée dans le moment où les fortifications sont relevées et mises en meilleur état que jamais, dans le moment où notre généreux allié, le plus belliqueux prince d'Asie, Typoo-Saïb, peut, au premier moment où l'on nous susciteroit une guerre injuste, faire inonder en notre faveur le Carnate, avec ses forces redoutables ?

A cette politique déshonorante, on reconnoît le même esprit qui présidoit au ministère débile qui abandonna lâchement nos alliés, les Hollandois, à l'invasion prussienne.

C'est ainsi, Messieurs, et avec de semblables combinaisons, que la nation française, au-lieu de s'élever vers les glorieuses destinées qu'il attendent, déclinait visiblement vers sa ruine : mais graces à la révolution, la scène a changé, et le temps est passé, où les intérêts les plus chers de l'État étoient à la merci des vices ou des foiblesses d'un visir.

Hâtons-nous de réparer celles de leurs fautes auxquelles il est encore temps de porter remède ; vous ordonnerez sans doute que le gouvernement de Pondichéri soit rétabli sur un pied respectable, en état d'assurer et de favoriser votre commerce et de protéger tous les autres établissemens français de l'Inde. Déjà l'Assemblée constituante, par son Décret du 3 Septembre dernier, a destiné quelques forces pour cette place ; mais votre Comité a pensé que les dispositions de ce Décret étoient insuffisantes. Les habitans de cette colonie vous adressent à ce sujet leurs vœux les plus touchans et les plus énergiques. Plusieurs villes intérieures et maritimes vous ont adressé aussi des réclamations motivées à cet égard. Toutes les considérations sont en faveur de cette disposition, et pas une n'y est contraire ; car la prétendue économie même qui
avoit

avoit servi de prétexte pour justifier l'évacuation de cette place, est illusoire, puisque dans le même système il auroit fallu augmenter d'autant la garnison de l'Isle de France, où les vivres sont sans aucune comparaison beaucoup plus chers qu'à Pondichéri.

Comment a-t-on pu se flatter de persuader ce qu'on n'a certainement pas cru soi-même, que cette isle (éloignée de plus de mille lieues de nos comptoirs de l'Inde) pourroit, en cas d'insulte protéger les Français abandonnés aux caprices des moindres princes Indiens ?

C'est encore cette fausse mesure qui a donné lieu aux vaines prétentions de la suprématie que l'assemblée coloniale de cette isle a affectée sur Pondichéri et Chandernagor; c'est le sujet de graves réclamations déposées dans les cartons de votre comité colonial. Vous ne croirez pas que cette affaire doive détourner votre attention des objets nombreux et plus importans pour lesquels tout votre temps est à peine suffisant; vous vous bornerez vraisemblablement à ordonner que ces deux colonies de nature entièrement différente, soient au moins, quant à leur administration intérieure, absolument indépendantes l'une de l'autre; ou bien renvoyant au ministre de la marine, vous le chargerez de vous proposer une division de tous les établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance en deux gouverne-

mens, l'un pour le Nord, l'autre pour le Sud, dont la ligne équinoxiale semble être la limite posée par la nature.

Les députés de Pondichéri vous sollicitent encore par de nouvelles pétitions, de ne pas refuser une augmentation de deux commissaires dont les troubles qui agitent de nouveau leur colonie nécessitent absolument et l'envoi direct, et le départ le plus prompt.

D'après l'exposé que votre comité vient de mettre sous vos yeux, vous jugerez, Messieurs, qu'en portant même à quatre le nombre des commissaires d'abord fixé à deux, ils auront encore, chacun dans leur division, une tâche considérable et pénible. Il conviendra sans doute de profiter de cette occasion pour se procurer des informations sûres et désintéressées sur toutes les améliorations et augmentations dont ces établissemens peuvent être susceptibles.

Ceux des commissaires qui se destineront aux isles de France et de Bourbon, auront dans leur dépendance l'isle *Rodrigue*, celle de *Diégo Garcia* et les *isles Séchelles*. Un pétitionnaire vous a proposé de lui concéder en propriété la plus grande isle de cet archipel, il offre de la mettre en culture et en rapport sans le secours des esclaves; il ignore sans doute que déjà des François s'y sont établis; ainsi dans la crainte de commettre

quelque injustice, vous ne devez prononcer qu'après avoir reçu les réponses des commissaires qui devront être chargés de prendre des renseignemens exacts, et de proposer leurs vues à cet égard ; ils pourroient en même-temps s'assurer si quelqu'une de ces isles ne seroit pas convenable pour établir le dépôt que nos loix rendent nécessaire pour transporter les malheureux condamnés à la peine de déportation.

Mais quant à des établissemens nouveaux dans cette partie du monde, rien ne mérite plus d'attention que les avantages inappréciables qui attendent les Français à Madagascar. Votre comité frappé de leur importance, espère que vous lui permettrez de vous présenter ici quelques vues nouvelles, non pour envahir un pays, ou subjuguier quelques nations sauvages, mais pour former une alliance solide, établir des liaisons d'amitié et d'utilité mutuelle avec un peuple neuf.

Cette isle, à peu près grande comme la France, située dans le plus beau climat du monde, dont la terre, encore vierge, annonce la plus riche fécondité ; où le riz, le chanvre et le coton croissent et se renouvellent d'eux-mêmes ; où toutes les épiceries et les productions de nos colonies d'Amérique peuvent être cultivées avec succès ; cette isle parfaitement à notre convenance sous tous les rapports, produit aussi l'or et le fer, et

tous les matériaux nécessaires à la construction navale ; les Anglois n'auroient pas négligé de s'y établir, si elle avoit quelque port de mer d'une certaine importance ; mais cette privation exclusive pour eux, n'a pas le même inconvénient pour nous, vu la proximité de l'isle de France qui peut en être l'entrepôt.

Plusieurs nations paisibles et humaines l'habitent et vivent des fruits que la nature libérale leur prodigue ; ces insulaires voient aujourd'hui les François de bon œil, ils les accueillent avec bonté, et ils sont disposés à leur céder des terres à cultiver : nous faisons déjà quelque commerce avec eux ; mais les diverses tentatives faites antérieurement pour nous y établir, ont toutes échoué, et cela par les vices de nos moyens et de nos préposés.

Dans l'origine, la manie des prédications, l'intolérance des missionnaires ; plus tard, l'avidité de s'enrichir en peu de temps, l'esprit de domination et le despotisme des agens de la compagnie des Indes ; tous ces moyens sembloient choisis exprès pour nous faire haïr, et pour perdre nos affaires.

Aujourd'hui ce n'est ni avec la croix ni avec l'épée que nous devons nous établir chez ces peuples nouveaux. C'est par le respect pour leurs droits et pour leurs propriétés, par les égards pour

leurs usages et leurs préjugés , que nous gagnerons leur cœur ; ce n'est point en les réduisant en servitude que nous devons féconder leurs superbes plaines dont ils ignorent le prix ; mais en les excitant au travail par l'exemple , par l'appât de toutes les jouissances d'utilité et de fantaisie que nos arts peuvent leur procurer : l'ascendant de notre justice et de nos lumières nous en fera des amis sûrs et des alliés fidèles. Leur caractère doux et gai annonce la facilité d'en faire un peuple agricole , il suffira d'y transporter des cultivateurs de Bourbon , où la population est déjà surabondante , et dont cette colonie elle-même vous offre la disposition pour ces mêmes établissemens. La civilisation suivra de près , et chez un peuple neuf et adonné à la culture , il ne faut qu'un législateur philosophe pour en faire un peuple fortuné ! Heureux par nous , il nous bénira , et nous jouirons de son bonheur. Notre commerce maritime y trouvera une source abondante de denrées précieuses , et de matières premières propres à alimenter nos manufactures.

Ce sera vraiment là une conquête d'un genre nouveau , et la seule digne d'une nation qui la première a juré de n'en point faire.

C'est essentiellement sur cette isle , et dans cette isle même , que les deux commissaires de la division de l'isle de France devront prendre les renseigne-

mens les plus circonstanciés, afin de ne proposer à leur retour que des mesures sûres et concordantes avec la nature des choses, mais toujours fondées sur la morale et la saine philosophie.

Les deux commissaires chargés de la division de Pondichéri, au lieu d'un peuple nouveau, se trouveront au milieu du mélange des nations les plus anciennes. Courbés sous le despotisme asiatique, les Indiens sont dégradés par mille préjugés indestructibles; accoutumés à n'attacher l'opinion de la puissance & de la grandeur, qu'à l'appareil fastueux du luxe et de la magnificence, ils comprendront difficilement qu'on puisse être tout-à-la-fois modeste et puissant; néanmoins nous ne chercherons point à les éblouir, mais nous nous les attacherons par nos égards; l'excellence de nos loix nous méritera leur estime et leurs respects.

Si les commissaires voient jour à traiter avec les Nababs pour en obtenir amiablement des concessions ou des aldées industrielles, ils enverront incessamment leurs projets au ministre; ils développeront en toute occasion un caractère digne de la nation; ils annonceront formellement que l'astuce, l'intrigue, la perfidie, jusqu'à présent le sublime talent des négociateurs et des cours, sont à jamais proscrites chez les Français; ce sera à dater de ce moment que les Indiens et

tous les paisibles sectateurs de Brama, toujours inviolablement fidèles à leurs promesses, ne verront en nous que des amis et des frères. Il est digne de nous de donner ce grand exemple ; et si chez les anciens on a pu, à l'éternelle honte d'une nation avilie, citer *la foi punique*, il faut qu'on cite désormais dans l'univers moderne *la candeur & la loyauté françaises*.

Décret d'urgence.

L'assemblée nationale, ouï le rapport de son comité des colonies, informée des troubles et des dissensions qui ont éclaté dans les établissemens français de Coromandel et du Bengale ; considérant qu'il est nécessaire d'y envoyer incessamment des commissaires revêtus de pouvoirs suffisans pour y rétablir la concorde, assurer la paix entre les citoyens, et y organiser les pouvoirs sur les bases constitutionnelles ;

Considérant que l'époque prochaine du départ des vaisseaux destinés à doubler le cap de Bonne-Espérance, ne permet pas de différer la nomination de ces commissaires, décrète qu'il y a urgence.

Décret définitif.

L'assemblée nationale, après avoir préalablement décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des commissaires civils nommés pour les isles de France et de Bourbon, en exécution de la loi du 18 août dernier, sera porté à quatre, et leur mission s'étendra avec les mêmes pouvoirs à tous les établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance.

ART. II.

Ils seront aussi chargés de visiter toutes les isles et tous les comptoirs français de l'Inde, et de faire des rapports exacts sur les concessions, les réformes et les améliorations dont ils sont susceptibles, et de présenter aussi des vues et des projets sur les territoires qui pourroient y être ajoutés, par cession libre et amicale de leurs légitimes possesseurs, et non autrement.

ART. III.

Le ministre de la marine demeure chargé de proposer un plan pour rétablir Pondichéri avec une garnison proportionnée à l'importance de cette place, et pour former deux gouvernemens distincts, de toutes les possessions françaises dans l'Inde, sans toutefois augmenter le nombre des officiers généraux déterminés pour ces colonies par l'assemblée-constituante.